



Vol courrier à la poste de La Rochelle

Par **maddo**, le **30/09/2015** à **09:32**

Bonjour,
Je ne suis pas sûre d'être sur le bon forum et je m'en excuse.
Au mois d'avril dernier, ma tante a envoyé de la poste de La Rochelle, pour l'anniversaire de ma fille, une liseuse -valeur : une centaine d'euros- en courrier recommandé R1 avec accusé de réception.
Le colis a été pris en charge par La Rochelle hôtel de ville et fin de l'historique !
J'ai suivi la procédure : fait une réclamation, reçu un courrier standard m'expliquant que des recherches seraient effectuées, relancé le service, et au final ma tante a reçu l'indemnité correspondant à la valeur d'un recommandé R1 soit 16 euros environ.
En revanche aucune réponse quant à mes questions sur la probité du personnel de ce bureau de poste ni sur ma demande de remboursement de la liseuse volée.
Dois-je déposer une plainte à la gendarmerie ou ailleurs ?
Merci [smile4]

Par **moisse**, le **30/09/2015** à **11:05**

Bonjour,
Votre plainte :
* contre le bureau de poste que vous accusez sans aucune preuve
* contre la SNCF qui a transporté en wagon ce colis
* contre le bureau de poste auvergnat censé réceptionner l'envoi...
Bref contre La Poste.
N' a aucune chance d'aboutir.
Il est très possible que l'envoi pour une raison x ou y ait perdu son étiquetage au demeurant, ou que celui-ci soit devenu illisible.
La Poste établit des statistiques sur les fréquences et la nature des incidents, pour déceler toute anomalie dans son système et y remédier.
Le transporteur en général est responsable des pertes et dégradations, responsabilité dont il ne peut s'exonérer, mais par contre il peut la limiter, à condition d'en aviser le remettant, et de lui proposer une solution alternative.
C'est ce que fait La Poste en vous proposant différents taux d'indemnisation fonction de la valeur à déclarer.

Par **ASKATASUN**, le **30/09/2015** à **11:42**

Bienvenue,
C'est ce que fait La Poste en vous proposant différents taux d'indemnisation fonction de la valeur à déclarer
Effectivement, il est dommage que vous n'ayez pas affranchi en R2 ou R3. Vous auriez touché une indemnité de 153€ pour du R2 et 458 € pour du R3.
Vous pouvez déposer plainte contre X pour vol, mais il n'y a rien à en attendre.
Comment avez vous payé cet achat ? Certains moyens de paiement garantissent pour un temps limité le vol, la perte ou la destruction de l'objet qu'on a réglé avec cette carte de paiement.
Utilisant beaucoup LA POSTE, notamment à destination de la Nouvelle Calédonie, dès que l'envoi a de la valeur il faut systématiquement affranchir en R3.
Le cout de l'affranchissement est en gros de 1 à 3 € supérieur, mais l'indemnisation n'a rien à voir.
ET quand c'est du R3, LA POSTE se donne vraiment du mal pour savoir ou est passé l'envoi. J'ai vu dernièrement une enquête durer 8 mois pour un envoi perdu à destination de la NC.

Par **maddo**, le **30/09/2015** à **21:09**

bonsoir, merci pour vos réponses à tous les deux.
Moisse, juste pour info, j'ai la preuve que cet envoi n'a jamais quitté la poste de La Rochelle

Par **moisse**, le **01/10/2015** à **08:07**

Bonjour @maddo,
j'ai la preuve que cet envoi n'a jamais quitté la poste de La Rochelle
Une telle preuve n'est pas à votre disposition.
S'il s'agit du tracking en ligne, il est établi d'étape en étape et dire que le colis n'est pas arrivé à limoges ne signifie pas qu'il n'est pas parti de La rochelle.
Le colis a pu être dévoyé sur Limoux, et effectivement détourné à cet endroit, lieu où il n'est pas attendu donc enregistré.